

**- PROCÈS-VERBAL -**

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU  
MARDI 9 FÉVRIER 2021  
(En visioconférence)**

**Monsieur le Président** ouvre la séance, il fait lecture des pouvoirs :

- Laurent FAVREAU donne pouvoir à Luc BOUARD (*début de séance*)
- Angélique PASQUEREAU donne pouvoir à Alexandra GABORIAU (*début de séance*)
- Cécile DREURE donne pouvoir à François GILET (*en début de séance*)
- Sébastien GROLLEAU donne pouvoir à Jean-Louis TESSIER (*début de séance*)
- Frédérique PÉPIN donne pouvoir à Luc BOUARD (*en début de séance*)
- Bernard QUENAULT donne pouvoir à Patrick DURAND (*début de séance*)
- Françoise RAYNAUD donne pouvoir à Sylvie DURAND (*début de séance*)
- Jacques BESSEAU donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (*début de séance*)
- Nathalie GOSSELIN donne pouvoir Malik ABDALLAH
- Sophie MONTALÉTANG donne pouvoir à Anne AUBIN-SICARD

Il propose la désignation de Monsieur Yannick DAVID en qualité de secrétaire de séance.

**1. Approbation du règlement budgétaire et financier**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'adopter le règlement budgétaire et financier suite à la mise en place de la norme comptable M57.

**Question adoptée à l'unanimité (44 voix pour).**

**2. Budget primitif 2021 - Provisions - AP/CP - Fongibilité des crédits - Vote des taux 2021 - Subventions - Etat des effectifs**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) du 17 décembre dernier a décrit le contexte dans lequel le budget primitif (BP) 2021 devait être élaboré, avec notamment le projet de loi de finances 2021, la mise en place de la M57 et les perspectives financières de l'Agglomération à l'horizon 2026.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'adopter le budget primitif 2021, les subventions 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 2021, les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2021, ainsi que le taux de CFE (Cotisation foncière des entreprises), et de décider que le taux de la taxe d'habitation pour 2021 reste inchangé.

**Stéphane IBARRA** : « Nous devons nous prononcer aujourd'hui sur la proposition de budget 2021 pour notre Agglomération. Maîtrise et prudence sont les deux maîtres-mots qui ont accompagné la présentation de ce budget : maîtrise des dépenses, maîtrise de l'endettement et prudence sur les recettes notamment. Comme l'a indiqué Monsieur Guibert dans son exposé, une partie des recettes de notre Agglomération est directement corrélée à la bonne santé ou non du secteur économique. Dans le contexte de crise économique et sociale qui découle de la crise sanitaire, nous constatons donc une contraction de nos recettes prévisionnelles. Ce n'est jamais une bonne nouvelle, tant les budgets de nos collectivités partent souvent du postulat du dynamisme de ces recettes. Toutefois, dans le cas du budget de notre Agglomération cela devient selon moi inquiétant.

La situation présentée lors du Débat d'orientations budgétaires du mois de décembre dernier était déjà dégradée et tendue, avec, je vous le rappelle, une capacité de désendettement qui approchait les 12 ans, c'est-à-dire le seuil « critique » dans les finances publiques. Pire, cet endettement a été brutal, puisque nous sommes passés d'une capacité de désendettement de 7.93 années en 2020, à 12 années en 2021 – c'est-à-dire seulement en une année. Nous n'aurons même pas eu le temps de nous inquiéter du seuil d'alerte des dix années, que nous atteignons déjà le seuil critique. Davantage que le stock de la dette en valeur absolue, c'est la brutalité de cet endettement que nous connaissons, et qui est identifié comme très dangereux pour une collectivité qui doit nous inquiéter. Par exemple, notre dette a crû de près de 7.5 millions d'euros en l'espace d'un an, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui représente une augmentation de 17 %. Entre 2016 et aujourd'hui, notre dette en stock a été multipliée par deux, et notre capacité de désendettement a été multipliée par cinq. Cette différence de ratio montre clairement le risque que nous fait courir notre endettement, et son évolution importante montre les conséquences qu'il peut avoir sur notre budget. Pour ma part, je ne pense donc pas que le mot « maîtrise » soit approprié concernant notre dette.

Dans votre présentation, Monsieur le rapporteur, vous vous appuyez sur l'horizon 2026 avec un trait théorique de 6.9 années de capacité de désendettement pour parler de la maîtrise de notre dette, mais pas sur les 12 années avec lesquelles nous flirtons dès cette année. Or, même avec l'ajustement des recettes et la reprise du résultat 2020 en cours d'année, l'exécution du budget qui nous est présenté ce soir accroîtra encore davantage notre dette. A titre d'exemple, la capacité de désendettement de la commune de Fougeré est de 1.3 ans, et celle de Mouilleron-le-Captif est de 2.1 ans. Nous sommes donc loin des 12 années avec lesquelles nous flirtons à l'Agglomération. Mes craintes sont donc très fortes dans ce premier budget, car j'ai peur que cette situation se dégrade encore en 2021 – et pas uniquement avec la dette, tant il sort des clous des hypothèses prospectives que vous avez-vous-même émises lors du DOB. Pour mémoire, ces hypothèses reposaient sur la maîtrise des dépenses, soit entre 0.12 % et 1 % pour le chapitre du personnel, entre 0.11 % et 1 % pour les charges à caractère général, et 0 % pour les autres charges de gestion courante. C'est donc en respectant ces critères que nous arriverons peut-être en 2026 à 6.97 années comme vous l'avez dit. Or, cela semble déjà raté, puisque ces charges réelles de fonctionnement augmentent de près de 2 % dès ce premier budget. Nous sommes loin de la maîtrise. Par conséquent, le mot « maîtrise » ne paraît pas non plus adapté dans ce budget pour nos dépenses.

Voici maintenant une dernière illustration de la dégradation de notre situation. Nous savons que le budget d'investissement doit *a minima* garantir l'entretien de notre patrimoine. Pour cela – et ce sera d'ailleurs l'objet d'autres délibérations que nous aborderons ce soir – nous mobilisons une dotation aux amortissements dans nos dépenses de fonctionnement, qui, dans ce budget, s'élève à 6.4 millions d'euros. C'est en effet le montant qui est calculé par les règles comptables pour entretenir notre patrimoine. Or, la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement au profit de l'amortissement est déjà dégradée à 4.6 millions d'euros. Nous vivons donc clairement au-dessus de nos moyens et la baisse de l'investissement en est la première conséquence. Dès cette année, nous aurons 5 millions d'euros en moins dans ce budget – qui passe donc de 30 à 25 millions d'euros en 2021 –, mais le PPI (Plan pluriannuel d'investissement) présenté lors du DOB nous amène même à diviser ce montant par trois sur les dernières années de mandat, avec à peine 8 millions d'euros. Et

encore, j'imagine que ce montant est valable uniquement si nous nous mettons réellement à maîtriser nos dépenses entre-temps – ce qui n'est pas le cas.

Bref, je me demande si tout le monde mesure bien les efforts qui doivent être faits au-delà des seules déclarations. Je vous citerai deux exemples pour cela. Premièrement, Monsieur le Président, vous avez fait voter une augmentation de 81.5 % des indemnités des Vice-présidents et des membres du Bureau lors de notre installation d'assemblée le 17 juillet dernier, le record étant quand même votre propre indemnité avec une hausse de près de 94 %. Quand on mesure les difficultés de notre Agglomération, cela est déjà discutable budgétairement. Mais dans le contexte de crise que connaissent nos concitoyens, cela est indécent. Le prétexte du changement de strate de notre Agglomération est bien mince, puisque que notre population légale lors de notre délibération en juillet 2020 était celle du 1<sup>er</sup> janvier, soit 100 256 habitants. Autrement dit, seulement 256 habitants justifient cette hausse indécente. Chacun sera juge de la conscience et des responsabilités des uns et des autres dans l'usage des deniers publics.

Deuxièmement, l'une des dépenses et des postes de dépenses importants de notre Agglomération est la dotation pour fonds de concours aux communes. J'avais d'ailleurs demandé lors du DOB si cette dotation pouvait faire partie des hypothèses qui pouvaient être discutées pour la maîtrise des dépenses de notre Agglomération. A ce stade, il n'y a eu aucune réflexion pour l'ajuster aux capacités fortement dégradées de notre Agglomération. Or, nous pourrions agir dès ce soir en refusant par exemple de réaffecter les 700 000 euros du fonds que la ville de La Roche-sur-Yon n'a pas utilisé pour les investissements qu'elle avait prévus, et qui abonderont un chantier toujours inachevé déjà en dépassement de plus de 3 millions d'euros de budget.

Au-delà des seules déclarations, nos concitoyens attendent des actes. Malheureusement, ils ne sont pas au rendez-vous dans cette proposition de budget. C'est pour cette raison que nous voterons contre les délibérations afférentes à ce budget. »

**Monsieur le Président :** « Vous ne m'en voyez pas étonné. J'en suis même plutôt heureux, puisque nous avons effectivement deux visions politiques totalement différentes. L'une frileuse et rétrograde – la vôtre –, et l'autre qui va vers l'avenir et qui porte ce territoire – la nôtre. Je suis donc plutôt satisfait que vous votiez contre ce budget. »

**Martine CHANTECAILLE :** « Rien ne traduit mieux une orientation politique qu'un budget. Vous ne serez donc pas étonné que nous ne partagions ni les priorités, ni les choix que vous avez retenus. De la même façon, je ne partage pas non plus votre appréciation sur l'archaïsme ou les formules que vous avez utilisées. Je ne prendrai que quelques exemples concernant les subventions attribuées. Tout d'abord, l'enseignement supérieur. Vous avez décidé d'accorder une subvention, qui n'est pas obligatoire au regard de la loi, à l'université catholique ICES. Or, cette subvention ne cesse d'augmenter, puisqu'elle progresse encore de 5 000 euros cette année pour atteindre la somme de 144 500 euros, alors que beaucoup d'autres stagnent. C'est un choix. C'est le vôtre. Ce qui est prioritaire à nos yeux pour l'enseignement supérieur, serait de garantir l'accès de toutes et tous à cet enseignement. De plus, et vous le savez, de nombreux étudiants sont en situation de grande précarité, dans notre Agglomération – comme partout en France d'ailleurs –, et l'accès à un logement, aux transports, à la nourriture ou encore aux soins, constituent un véritable obstacle à la poursuite de leurs études. Pour la première fois, des distributions alimentaires ont lieu sur le campus de la Courtaisière, et l'université de Meaux prévoit l'ouverture d'une épicerie solidaire dès la rentrée prochaine. Le soutien de l'Agglomération serait tellement nécessaire, utile et légitime, tout comme nous sommes favorables à une extension immédiate de la gratuité des bus pour les jeunes de moins de 25 ans qui sont actuellement exclus du RSA.

D'ailleurs, pour prolonger cet exemple sur les transports, tout le monde s'accorde sur la nécessité de développer des modes alternatifs à la voiture, et nous savons que le Plan global de déplacement (PGD) vise à privilégier les transports collectifs et les liaisons douces. Pourtant, l'enveloppe d'aide aux communes pour les liaisons douces et pour les cycles, qui était de 250 000 euros en 2019, passe aujourd'hui à 100 000 euros. Comment comprendre cette baisse ?

Enfin, au-delà de ces priorités sociales et environnementales qui sont les nôtres, il pourrait y avoir selon nous une dimension démocratique dans ce budget. Par exemple, un budget communautaire participatif pourrait permettre de rapprocher l'Agglomération de ses habitants, et donner davantage de

sens citoyen à une assemblée, qui, nous le savons tous, paraît souvent éloignée aux habitants. Je vous remercie. »

**Nicolas HÉLARY** : « J'aimerais simplement poser une petite question concernant les aides aux commerçants et aux entrepreneurs, puisque nous avons eu le retour de quelques-uns d'entre eux, et que certains ont aujourd'hui des difficultés pour obtenir des aides ou pour monter correctement leurs dossiers dans les temps. Avez-vous prévu des sessions de rattrapages pour eux, et envisagez-vous de débloquent de nouvelles enveloppes ? Nous voyons déjà que le budget comprend une aide aux loyers de 40 000 euros pour les établissements de la nuit, d'une aide aux loyers commerciaux de 50 000 euros, et d'une aide de 400 000 euros dans le cadre du plan de relance. Cela étant, les commerçants qui n'auraient pas eu le temps de monter leur dossier auront-ils la possibilité de refaire une demande d'aide ? »

**Manuel GUIBERT** : « Concernant la dette, je rappelle que les investissements ont été importants lors du dernier mandat. Il est donc normal que notre endettement suive le cycle de ces investissements. Cela dit, comme une bonne partie de ces investissements était liée à l'économie, ils nous ont permis d'accueillir de nombreuses entreprises sur notre territoire, ce qui a finalement apporté des bénéfices conséquents à la fois pour nos habitants et pour nos entreprises, puisque nous avons enregistré une baisse importante du chômage. D'autre part, je rappelle que les ratios de la dette s'apprécient uniquement par rapport aux montants réalisés au compte administratif. Le fait de parler de ratios par rapport à des montants liés au budget primitif est donc dangereux, puisque nos recettes sont prudentes et que les calculs sont forcément défavorables. Par ailleurs, je rappelle que notre capacité de désendettement était de l'ordre de six à sept ans lors du dernier compte administratif – certes avec une augmentation, mais nous savons très bien que nous retrouvons des niveaux beaucoup plus raisonnables en fin de mandat. Enfin, je rappelle également que notre Agglomération concentre sa dette sur le budget principal, ce qui signifie qu'il faut bien prendre en compte l'intégralité des budgets consolidés (budget principal et budgets annexes) pour comparer ce qui est comparable avec les autres agglomérations. A ce propos d'ailleurs, sachez que nous sommes bien en-dessous de la strate si l'on ramène cet endettement à l'euro par habitant.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, vous constaterez qu'il n'y a qu'une légère augmentation, puisque celle-ci est limitée à 1.45 % seulement. Cela veut donc dire que nous maîtrisons quand même nos dépenses, d'autant que les charges de personnels augmentent quant à elles de 1.82 %. Autrement dit, ces dépenses restent raisonnables et maîtrisées.

Pour ce qui est de l'investissement enfin, le PPI a effectivement été revu à la baisse. Cependant, ce plan pourra bien entendu être réactualisé tout au long du mandat en fonction de l'évolution de la situation financière de l'Agglomération. Nous pourrions donc augmenter le montant de nos projets d'investissements le cas échéant. »

**Yannick DAVID** : « Soyez rassuré, Monsieur Hélyary, nous avons fait le choix de faire tomber le verrou calendaire, puisque nous avons initialement envisagé de fixer une date limite au 31 janvier 2021 dans le cadre de cette aide aux loyers, et qu'il n'y aura désormais plus aucun délai « terminal ». Nous nous sommes effectivement aperçu que certains commerçants avaient pris du retard au mois de décembre et que les demandes nous étaient parvenues vers la mi-janvier. Cela signifie donc que tout commerçant qui souhaitera bénéficier de cette aide aux loyers pourra en bénéficier, et que nous ne lui opposerons pas ce délai du 31 janvier. Il n'y a aucun problème à ce sujet.

S'agissant de la hausse des indemnités dont parlait Monsieur Ibarra, sachez que je perçois 818 euros par mois en tant que premier Vice-président, alors que je suis présent de 8 heures le matin jusqu'à parfois même 20 heures le soir à l'Agglomération. Je tiens donc à vous rassurer, nous n'occupons pas cette fonction d'élu pour l'argent. Je trouve donc vos propos assez audacieux, voire même quelque peu agaçants au final. Vous parlez ensuite du nombre d'habitants. Or, sachez que j'ai été traité comme une commune de plus de 3 500 habitants pendant cinq ans à la Chaize-le-Vicomte, parce que j'avais 3 501 habitants. C'est ce qu'on appelle l'effet de seuil et il a bien fallu que je l'accepte. Enfin, lorsque je vois la charge de travail de notre président et le temps qu'il passe au quotidien, il est indécent de revenir à nouveau sur cette question des indemnités. Bref, vous avez un président, des Vice-présidents et des élus communautaires qui sont en ordre de marche, et je peux vous dire qu'ils ne sont pas cher payés. Quand allez-vous cesser ce débat, Monsieur Ibarra ? Généralement, il dure un à deux mois. Allez-vous nous en parler tout au long du mandat ? »

**Monsieur le Président :** « Comme je l'ai déjà expliqué, il s'agit simplement d'un équilibre d'indemnités entre la Ville et l'Agglomération. Il n'y a donc eu aucune augmentation entre les indemnités que je percevais auparavant et celles que je perçois aujourd'hui. D'autre part, je rappelle que toutes les élections font également l'objet d'indemnités et que celles et ceux qui siègent au Département – qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition –, perçoivent environ 2 500 euros bruts, sans pour autant cesser leur travail initial. On peut donc donner toutes les leçons que l'on veut et jeter l'opprobre sur qui l'on veut. Il faut juste être réaliste et avoir des arguments de fond. Peut-être en manquez-vous ?

Concernant les dotations versées à l'ICES, je rappelle que nous avons choisi de verser une dotation de 100 euros par élève il y a maintenant cinq ans. Par ailleurs, je suis un peu gêné d'entendre que cette augmentation crée un déséquilibre avec les IUT ou les universités, puisque l'Agglomération verse 700 000 euros par an de frais de fonctionnement et 450 000 euros de frais d'investissements à la Courtaisière. Cela signifie donc que nous soutenons bien évidemment l'enseignement public. Pour le reste, je suis complètement d'accord avec vous, et il est vrai que nos étudiants sont aujourd'hui en situation difficile du fait de la crise sanitaire. Ils ne connaissent pas une vie « normale » d'étudiant et peuvent espérer mieux, comme tout un chacun. C'est pour cette raison que nous avons mis des salles de cours à leur disposition et que nous essayons de les accompagner par tous les moyens. Peut-être n'en faisons-nous pas suffisamment, mais sachez que nous faisons tout notre possible pour les aider.

S'agissant des fonds de concours, nous avons bien évidemment commencé à réfléchir à cette question, et la réflexion est déjà bien engagée avec les différents maires de l'Agglomération. Ce sujet vous sera donc présenté en temps et en heure en Conseil d'agglomération. D'autre part, comparer l'investissement de la commune de Fougeré, du Tablier ou encore à celle de Mouilleron-le-Captif avec celui de la Communauté d'agglomération est un argument fallacieux. Vous êtes professeur de mathématiques et je sais que vous maniez les chiffres à merveille. Cela est de bonne guerre. Pour autant, je suis convaincu que tout passe par l'investissement si nous voulons continuer à soutenir l'emploi et le développement de ce territoire. Jusqu'à présent, cela a plutôt été une réussite sur le premier mandat et je pense que ce sera aussi une réussite sur le second. J'ajoute que nous avons beaucoup de retard à rattraper et il ne date pas de six ans. Il faut donc que les choses se fassent, et je sais que l'agglomération yonnaise est de taille à relever ces pics d'investissements de manière sereine. Nous avons aujourd'hui une équipe soudée avec l'ensemble des maires. Cette équipe travaille au développement de ce territoire et veille de très près aux finances de l'Agglomération qui sont, contrairement à ce que vous dites, extrêmement bien gérées.

Encore une fois, il n'y a rien de choquant à ce que vous ne votiez pas ce budget. Comme Madame Chantecaille le disait, le budget est effectivement l'expression d'une politique. Or, nous n'avons pas la même ambition politique, ni la même ambition pour notre territoire. Il est donc tout à fait logique que vous ne votiez pas ce budget. Enfin – et je ne dis pas cela de façon maligne –, il serait même dérangeant que vous le votiez, puisque nous ne nous retrouvions absolument pas dans les projets que vous défendiez dans votre programme. »

**Le Conseil :**

**ADOpte le Budget Primitif 2021 du budget principal et des budgets annexes**

**Question adoptée à la majorité (38 voix pour).**

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude MOREAU, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Hélaré.**

**APPROUVE la situation des Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)**

**Question adoptée à la majorité (38 voix pour).**

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude MOREAU, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Hélaré.**

**APPROUVE la fongibilité des crédits telle que présentée**

*Question adoptée à la majorité (38 voix pour).*

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude Moreau, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

**APPROUVE la liste des subventions**

*Question adoptée à la majorité (38 voix pour).*

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude Moreau, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

**APPROUVE la mise en place de provisions pour dépréciation d'actifs et de provisions pour risques et charges liées aux comptes épargne temps**

*Question adoptée à la majorité (38 voix pour).*

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude Moreau, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

**APPROUVE la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées**

*Question adoptée à la majorité (38 voix pour).*

**7 voix Contre : Florence Lemaire, Michelle Grellier, Guy Batiot, Marie-Claude Moreau, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

**ADOPTÉ les taux suivants pour 2021 concernant les deux taxes directes locales :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.5 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 2.19 %.
- Taxe Contribution foncière des entreprises : 28.16 %.

*Question adoptée à la majorité (40 voix pour).*

**5 voix Contre : Florence Lemaire, Guy Batiot, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

**APPROUVE l'actualisation des effectifs tels qu'ils figurent aux annexes B9 du Budget Primitif 2021**

*Question adoptée à la majorité (40 voix pour).*

**5 voix Contre : Florence Lemaire, Guy Batiot, Martine Chantecaille, Stéphane Ibarra et Nicolas Héлары.**

### **3. Mise à jour de la liste des immobilisations amortissables et fixation de leurs durées d'amortissements**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération n° 9 du 17 décembre 2020, introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations. Il est ainsi proposé au Conseil d'Agglomération :

- d'approuver la mise en œuvre du *prorata temporis* pour les biens hors faibles valeurs à partir du deuxième mois qui suit le mandatement ;

- de réduire le seuil des biens de faibles valeurs unitaires à 1 000 euros H.T. et pour les lots à 3 000 euros H.T. ;
- d'adopter la méthode dérogatoire qui consiste à amortir en « année pleine », pour les catégories de biens dont le périmètre n'est pas significatif, soit les biens de faibles valeurs (inférieur à 1 000 euros H.T.) ;
- d'appliquer la méthode de comptabilisation par composants pour les éléments clairement identifiables ;
- d'adopter les durées d'amortissements selon un tableau annexé à la délibération.

**Question adoptée à la majorité (40 voix pour).**

**5 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.**

#### **4. Fonds de concours commune de La Roche-sur-Yon : requalification du quartier des Halles**

**Rapporteur Jacky GODARD :**

La ville de La Roche-sur-Yon a sollicité l'attribution du fonds de concours pour les travaux de construction de l'Hôtel de Ville et d'Agglomération d'un montant de 700 000 euros. Ce fonds de concours a été attribué par le Conseil d'agglomération du 3 avril 2018.

Du fait de la crise sanitaire, cette opération n'a pu être mise en œuvre selon le calendrier envisagé.

Aussi, la ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre du solde de son enveloppe 2015-2020, souhaite rediriger ce fonds de concours de 700 000 euros sur l'opération de requalification du quartier des Halles.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la ville de La Roche-sur-Yon un fonds de concours d'un montant de 700 000 euros au titre de l'enveloppe de base du pacte fiscal et financier.

**Question adoptée à la majorité (40 voix pour).**

**5 voix Contre : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.**

#### **5. Fonds de concours commune du Tablier : aménagement de trottoirs rue de l'Avenaуд et route de Saint-Florent**

**Rapporteur Jacky GODARD :**

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'attribuer à la commune du Tablier un fonds de concours de 2 965,52 euros au titre de son enveloppe de base, pour les travaux d'aménagement de trottoirs Rue de l'Avenaуд et Route de Saint Florent.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

#### **6. Demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

Depuis 2016, la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est l'un des principaux dispositifs de financement de l'Etat pour soutenir les projets portés par les communes et leurs groupements. L'enveloppe annuelle nationale est en moyenne de 570 millions d'euros.

Dans le contexte de crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, le gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaire la DSIL « Relance » pour des projets relatifs à la transition écologique (rénovation énergétique des bâtiments publics, lutte contre l'artificialisation des sols, réhabilitation de friches, ...).

Aussi, et suite à des échanges avec la préfecture de la Vendée qui pilote ce dispositif, il est proposé de soumettre en 2021 deux demandes de subvention, pour l'aménagement d'une liaison douce intercommunale, et une étude environnementale et d'aménagement de la friche industrielle S20.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les demandes de subvention auprès de l'Etat (DSIL) :

- D'un montant de 60 000 euros pour une étude environnementale et d'aménagement sur le site S20 ;
- D'un montant de 80 000 euros pour l'aménagement d'une liaison douce intercommunale.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

### **7. Exonération de Cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des disquaires indépendants**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'instituer un dégrèvement de CFE permanent en faveur des établissements exerçant à titre principal l'activité de vente au détail de phonogrammes et répondant à certaines conditions de taille, de capital et d'indépendance de l'entreprise.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

### **8. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :** Il est proposé au Conseil d'agglomération d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Réhabilitation d'un bâtiment en recyclerie - Avenants aux lots 2, 5, 12 et 15 ;
- Exécution des services routiers non urbains assurant, à titre principal, le transport scolaire sur le territoire de l'Agglomération (avenants aux lots 1 à 7 : exécution financière liée à la crise sanitaire, suspension du service - maintien des paiements pendant le premier confinement) ;
- Fourniture de produits d'hygiène et d'entretien - Avenants aux lots n° 1 et 2.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

### **9. Travaux d'aménagement, de rénovation, de grosses réparations, et d'entretien dans les bâtiments - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur Manuel GUIBERT :**

La Roche-sur-Yon Agglomération utilise des marchés accords-cadres pour les différents travaux à réaliser dans ses bâtiments. Les marchés actuels vont prendre fin en septembre 2021. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le principe de groupement de commandes.

**Florence LEMAIRE :** « Tout comme je l'ai fait au sein du Conseil municipal de La Roche-sur-Yon, j'interviens à nouveau pour les deux groupements de commandes que vous nous présentez ce soir.

Nous approuvons bien sûr le principe des groupements de commandes en tant que moyen d'optimiser les frais afférents à la procédure de marchés publics, ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations. En revanche, nous déplorons que n'apparaissent pas dans les termes de chacune des conventions d'engagement des membres du groupement un article explicite définissant nécessairement les marchés publics concernés comme « marchés publics verts », au sens où le ministère de la Transition écologique l'entend.



Les marchés publics verts permettent en effet aux personnes publiques d'assumer leurs responsabilités environnementales, sociales et économiques, tout en apportant des gains à leurs structures. Que ce soit pour la définition des besoins des membres du groupement, pour les spécifications techniques des produits et services souhaités, pour les conditions d'exécution du marché, ou dans les critères de choix des offres, l'engagement de chaque membre, dès la constitution du groupement, garantirait une politique cohérente et volontariste de chacun. La commande publique est en effet un levier majeur pour orienter les marchés et leurs parties prenantes vers une meilleure prise en compte du développement durable. Elle peut par exemple encourager et promouvoir un développement économique favorable aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, aux entreprises à but d'emplois et aux PME, ainsi qu'à toutes les entreprises de notre territoire réellement engagées dans une démarche de responsabilité sociétale. »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je voudrais expliquer à Madame Lemaire la façon dont se passent les choses sur ce sujet au sein de notre collectivité, que ce soit à la Ville ou à l'Agglomération. Tout d'abord, il faut avoir à l'esprit que nos marchés sont extrêmement stricts sur la question environnementale. Par exemple, nous imposons le réemploi des matériaux sur les mesures de gestion des déchets. D'autre part, nous imposons également des procédés constructifs qui visent à réduire l'impact environnemental des bâtiments, avec une clause bien spécifique à notre collectivité, à savoir la mission SEPE (Suivi et évaluation de la performance énergétique), qui suit chaque projet de construction de bâtiment ou de restructuration importante. Plus concrètement, cela signifie que nous suivons les engagements du constructeur sur la question de la performance énergétique trois ans après la garantie de parfait achèvement. Nous nous assurons ainsi de la manière dont le bâtiment évolue, et de la façon dont il vit, et si les promesses qui ont été faites par le constructeur sont réellement tenues. Cette mission est d'ailleurs suivie d'extrêmement près par la Direction des bâtiments.

Hormis ces deux sujets, nous tentons par ailleurs de maîtriser les émissions atmosphériques (poussières, fumées, émanation de produits polluants, matériaux...), puisque la question émissive des mobiliers qui peuvent équiper les bâtiments est également prévue au sein de ces marchés. De la même manière, nous tenons compte aussi de la pollution de l'eau souterraine et superficielle dans ces marchés, ainsi que des impacts sur la biodiversité (faune et flore) avec des engagements très stricts à respecter. Enfin, sachez que nous n'avons pas seulement une approche environnementale, et que nous nous inscrivons dans une approche plus globale de développement durable, puisque certains marchés s'adressent spécifiquement aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou encore aux personnes en situation de handicap. »

**Guy BATIOU** : « Comme nous l'avons déjà dit, il ne s'agit absolument pas de dire que vous ne faites rien, que ce soit à l'Agglomération ou à la Ville. Là n'est pas le problème. Il s'agit avant tout d'utiliser toutes les ressources possibles pour que nous accompagnions au mieux la transition énergétique sur le territoire. Les questions de Madame Lemaire me paraissent donc légitimes, et si nous pouvons utiliser certaines clauses, nous devons toutes les utiliser. Encore une fois, cela ne veut pas dire que vous ne faites rien par ailleurs. »

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

#### **10. Acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle - Convention de groupement de commandes**

**Rapporteur Manuel GUIBERT** :

Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre La Roche-sur-Yon Agglomération, la ville de la Roche-Sur-Yon, le CCAS de La Roche-Sur-Yon, la commune d'Aubigny-Les Clouzeaux, la commune de Rives de l'Yon, la commune de Nesmy et la SPL Destination La Roche-sur-Yon, pour l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

## **11. Modification de la charte du télétravail applicable aux agents de La Roche-sur-Yon Agglomération**

**Rapporteur Jacky GODARD :**

Le Conseil communautaire, réuni le 11 décembre 2018, s'est prononcé favorablement sur la mise en œuvre, à titre expérimental, du télétravail au sein des services de l'Agglomération avec des modalités d'organisation définies au sein d'une charte, elle-même validée à l'unanimité par les membres du Comité technique. Au terme de cette période d'expérimentation, une évaluation du dispositif a été réalisée, s'appuyant notamment sur l'expérience tirée du recours important au télétravail pendant la crise sanitaire.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'adopter les nouvelles modalités d'organisation du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.

***Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).***

## **12. Etat des travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2020**

**Rapporteur Jacky GODARD :**

Le code général des collectivités territoriales dispose que les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux, chargée d'émettre des avis concernant les services publics gérés par délégation de service public et régies dotées de l'autonomie financière.

Il est par conséquent proposé au Conseil d'agglomération de prendre acte des travaux réalisés par cette commission.

***Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).***

## **13. Avenant n° 1 a la convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de l'office de tourisme**

**Rapporteur Yannick DAVID :**

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de la Société Publique Locale (SPL) « Destination La Roche-sur-Yon » ainsi que la convention de moyens et objectifs concernant l'office du tourisme.

Il est ainsi proposé au Conseil d'agglomération d'approuver les termes d'un avenant à la convention initiale afin de :

- Remplacer certaines terminologies trop générales et imprécises (subventions par compensation pour obligation de service public) ;
- Préciser le sort du stock de la boutique non abordé ;
- Reformuler la clause de versement de la compensation et les modalités de versement.

***Question adoptée à l'unanimité (36 voix pour), Yannick David, Manuel Guibert, François Gilet, Christine Rampillon, Angie Leboeuf, Pascal Thibault, Thierry Ganachaud, Christophe Hermouet et Angélique Pasquereau ne prenant pas part au vote.***

#### **14. Convention d'objectifs et de moyens pour la gestion de la Maison des Libellules et du Moulin de Rambourg**

**Rapporteur Yannick DAVID :**

Lors de sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil d'agglomération a approuvé la création de la Société publique locale (SPL) Destination La Roche-sur-Yon, outil qui permet de développer la politique tourisme du territoire de l'Agglomération, de décliner le schéma directeur des Vallées, de définir une véritable stratégie sur l'ensemble du territoire portée par une entité, de gérer les équipements structurants, ainsi que de créer et d'aménager de nouveaux équipements, évènementiels, dimension commerciale accentuée.

Cette société interviendra pour le compte de ses collectivités actionnaires afin de mettre en œuvre leurs orientations stratégiques et politiques. Les actionnaires publics de la SPL « Destination La Roche-sur-Yon » lui confient à cette fin des missions, le plus souvent à travers des contrats spécifiques permettant d'encadrer et de sécuriser les liens entre les actionnaires et la SPL.

Dans ce cadre, le SPL Destination La Roche-sur-Yon est appelée à conclure trois contrats lui permettant d'exercer ses missions (deux avec l'Agglomération et un avec la ville de La Roche-sur-Yon). Ces contrats, contrats d'objectifs et de moyens ou contrat de prestations, visent à encadrer l'action de la société, ainsi qu'à formaliser les liens à maintenir avec les deux actionnaires que sont la Ville et l'Agglomération, notamment en termes de mutualisation et donc de mise à disposition de moyens.

Le premier contrat a été approuvé par le Conseil d'agglomération lors de la séance de création de la SPL afin de cadrer le partenariat entre l'Agglomération et l'office du tourisme, désormais intégré à la société. Il convient donc désormais de conclure la convention de moyens et objectifs concernant la Maison des Libellules et le Moulin de Rambourg.

**Guy BATIOU :** « Sans vouloir faire de délit d'intention, j'aurais néanmoins quelques questions à poser au sujet de cette délibération. Lors de la création de cette DSP en décembre dernier, ainsi qu'en commission, j'avais questionné sur l'orientation importante de cette structure vers le tourisme, la communication et le commercial. Par ailleurs, il me semblait que certaines missions – en particulier à la Maison des libellules – étaient fortement orientées vers l'éducation, ainsi que vers la transmission et la connaissance de la biodiversité.

S'agissant de cette délibération il est indiqué que « la SPL pourra notamment concevoir, réaliser, gérer, entretenir et mettre en valeur tout équipement ayant trait à cette thématique. ». D'ailleurs, la thématique en question n'est pas définie dans cette DSP. En ce qui me concerne, le terme « pourra » est un futur assez conditionnel et paraît en-deçà du souhaitable. Je préférerais qu'il soit écrit « devra continuer les missions dont elle avait la charge jusqu'à présent ». Il faudrait en effet que cette thématique soit bien définie, de sorte à avoir des précisions concernant les attentes, les missions, le nombre d'animations et le lien avec les partenaires. De la même façon, nous ne trouvons pas non plus de programmation détaillée, car même si nous voyons bien les grandes missions en cohérence avec le schéma des Vallées, nous n'avons en revanche aucun détail précis à propos des contenus (animations, expositions, personnels...).

Concernant le budget, l'article n° 4 indique que : « les personnels de l'Agglomération et de la Ville ayant officiellement demandé par écrit leur mise à disposition au moment de la création de la SPL, ceux-ci seront affectés à la SPL ». Pouvons-nous savoir qui sont ces personnels, quel est leur nombre, quel est leur temps affecté, quelles sont leurs missions précises, et quel est le budget afférent, car à cela s'ajoutent aussi différentes mises à dispositions des Directions communication, environnement et logistique, ainsi que le centre technique, et que ces missions ne sont pas détaillées ? En effet, si vous vous annoncez un coût de 188 000 euros, nous n'avons cependant pas la vision globale de la totalité de ces coûts. Par conséquent, je n'ai pas la garantie que les missions qui étaient assurées jusqu'à présent soient poursuivies. »

**Yannick DAVID :** « Soyez rassuré Monsieur Batiot, puisque je vous transforme quasi-instantanément le « pourra » en « devra », car c'est effectivement la direction que nous souhaitons prendre. Concernant la mise à disposition de personnels, je rappelle qu'il existe déjà du personnel à disposition

au sein de l'office de tourisme. Aujourd'hui, la question est de savoir ce qu'il en est des vétérinaires de la place Napoléon qui entretiennent les animaux. Je rappelle en effet qu'il faut de grandes qualités techniques pour s'occuper de ces machines, puisqu'elles sont composées notamment d'hydraulique et de soudures, et qu'il est même nécessaire d'avoir des agréments pour pouvoir intervenir dans les bassins. Or, comme nous avons également souhaité que ces personnels développent aussi des qualités de médiation, puisque beaucoup de gens leurs posent des questions lorsqu'ils travaillent dans les bassins (histoire des animaux, fonctionnement des machines...), nous avons décidé de les intégrer dans nos équipes dans le cadre de ce projet touristique. C'est donc bien de cette mise à disposition dont il s'agit, et c'est aussi pour cette raison que vous trouvez une augmentation des charges dues aux salaires. Autrement dit, nous entendons « muscler » cette médiation à travers ces vétérinaires. »

**Guy BATIOU** : « Je m'inquiétais également que de réseau soit fragilisé par les départs des directrices et des responsables d'animations, qui avaient d'ailleurs réalisé un formidable travail. C'est pour cette raison que nous nous demandions comment allait s'articuler tout ce travail éducatif à la Maison des Libellules. »

**Yannick DAVID** : « Nous entendons bien évidemment optimiser tout ce qui sera mis en place, grâce au personnel qui fait déjà vivre cette Maison des Libellules, notamment pendant les week-ends. De plus, nous voulons aussi nous adosser sur le jardinier de ce site pour « réécrire » l'histoire de la Maison des Libellules, non pas par l'exposition permanente de l'intérieur mais pour l'extérieur, car nous voulons faire vivre à la fois le potager et le jardin sauvage qui court jusqu'à la vallée de l'Yon. En définitive, nous souhaitons désormais que la Maison des libellules fonctionne avec l'office du tourisme au service de notre projet touristique, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cela permettra ainsi de réconcilier l'approche scientifique et la découverte de la biodiversité avec l'activité touristique. Concernant les détails du projet enfin, sachez que l'ensemble des équipes travaillent actuellement sur ce chantier, et que nous allons produire très rapidement une feuille de route précise, sachant que cette dernière sera bien entendue discutée en commission. »

**Question adoptée à l'unanimité (35 voix pour), Yannick David, Manuel Guibert, François Gilet, Christine Rampillon, Angie Leboeuf, Pascal Thibault, Thierry Ganachaud, Christophe Hermouet et Angélique Pasquereau ne prenant pas part au vote.**

#### **15. Parc d'activités économiques La Landette Villeneuve - Compte rendu financier - Bilan de liquidation**

**Rapporteur Yannick DAVID** : La concession d'aménagement de la zone de la Landette secteur Villeneuve confiée à Vendée Expansion est arrivée à échéance le 24 avril 2019. Le bilan de liquidation fait état d'un solde excédentaire de 194 740 euros, à répartir entre le concessionnaire et le concédant selon les termes du traité de concession.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver le bilan et le compte-rendu financier.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

#### **16. 100 000 arbres pour le territoire de La Roche-sur-Yon agglomération (2021-2026)**

**Rapporteur Anne AUBIN-SICARD** : Dans un contexte de forte mobilisation en faveur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre le changement climatique, l'arbre constitue un atout et une opportunité de mobilisation particulièrement pertinente pour les politiques publiques.

L'Agglomération souhaite développer et coordonner un programme de plantation massif à l'échelle du mandat en y associant toutes les communes de l'Agglomération. Il permet aussi de répondre aux enjeux du PCAET (Plan climat air, énergie territorial) décliné dans trois fiches actions correspondants à la lutte contre les émissions des gaz à effets de serre et des îlots de chaleur. Une recherche de partenariat technique et financier est lancée. La démarche sera accompagnée d'une communication pédagogique et technique autour de l'arbre et de ses bienfaits écologiques, patrimoniaux, esthétiques et économiques. Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver cette démarche.

**Nicolas HÉLARY** : « Nous voterons sans surprise cette délibération car elle correspond à une évolution logique dans la façon d'aborder un urbanisme moderne, qui intègre à la fois les enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et qui peut limiter les effets de celui-ci. Nous suivrons bien sûr la traduction en actes de cette délibération, et il faudra être attentif à ce que ces plantations concernent le milieu urbain, et pas seulement le milieu rural.

Cependant, nous regrettons qu'il y ait si peu d'arbres de verger prévus dans ces plantations (4 % en tout pour les vergers et arboretum). Nous pourrions en effet profiter de ces plantations pour promouvoir une agriculture urbaine qui vienne anticiper le plan alimentaire de territoire, dont le principe a été voté par l'Agglomération. Il ne faudrait pas que ces plantations soient finalement une occasion manquée de faire d'une pierre deux coups, à savoir prévenir le réchauffement climatique et assurer l'autonomie alimentaire de notre territoire.

Par ailleurs, s'il est bon de planter, il est aussi bon de préserver au maximum les arbres existants qui peuvent l'être. Contrairement à certaines caricatures d'oppositions vues dans la presse locale, personne ne s'oppose à la coupe d'arbres quand cela s'avère nécessaire (arbres malades, travaux d'assainissement). Cependant, ce qui a péché lors des récentes polémiques sur le sujet est l'absence de communication qui a précédé la coupe. En effet, sans acceptation ni compréhension citoyenne préalable, il est logique que la population s'émeuve des coupes qui apparaissent arbitraires ou injustifiées, lorsqu'elles sont brutalement découvertes en entendant le bruit des tronçonneuses qui attaquent les troncs. Pour éviter les polémiques donc, et déclencher l'acceptation citoyenne, il faut effectuer avant toute coupe d'arbre dans l'espace public une communication spécifique auprès de la population. Il faut également que cette communication soit accompagnée d'études objectives qui démontrent que la préservation des arbres a été une priorité. La coupe ne doit intervenir que s'il n'y a pas d'alternative. Suite aux dernières polémiques, vous avez commencé ce travail et nous le saluons. Il faut maintenant l'amplifier et le rendre systématique. Enfin, il faut aussi éviter de casser les racines des arbres qui sont en périphéries des travaux menés, sans quoi on les fragilise et ils finiront par tomber. »

**Guy BATIOU** : « Nous sommes évidemment plus que favorables à ce projet, car il n'est jamais mauvais de replanter des arbres et de créer des îlots de fraîcheur et de nature en ville. Nous ne pouvons donc que partager la présentation de ce projet. L'arbre et le végétal sont effectivement indispensables à la santé humaine et à l'environnement, et la pédagogie l'est tout autant. Pour nous, comme le disent les médecins, *primum non nocere*, c'est-à-dire d'abord ne pas nuire, et c'est en sens que nous avons quelques petites questions à poser.

Vous connaissez le principe « réduire et compenser », sachant que l'on ne compense vraiment jamais une réduction ou une destruction de haies. On ne peut donc pas pratiquer le « en même temps » et aller à l'encontre de ces principes par certaines actions. Or, des destructions végétales ont eu lieu sur le domaine privé ou public d'un certain nombre d'infrastructures de notre territoire (routes, aménagement de zones), et celles-ci ont entraîné des conséquences désastreuses pour l'ensemble des micro-équilibres. D'ailleurs, la presse d'hier rappelait encore fort opportunément qu'une nouvelle haie mettait 30 ans avant de rendre de vrais services – et encore, elle ne fournira jamais ceux d'une ancienne haie vivante et parfaitement entretenue. Par conséquent, le fait de planter 100 000 arbres doit aussi aller de pair avec l'absolue préservation de l'existant à chaque fois que cela est possible, car un arbre planté ne compensera jamais un arbre disparu. C'est bien cela que ne doit pas cacher cette délibération.

Enfin, des initiatives ont-elles été prises pour protéger un peu plus fortement les haies et les arbres existants du territoire qu'ils ne le sont actuellement, et quelles initiatives publiques de placement, voire de préemption, peuvent être prévues dans ce cadre-là ? »

**Anne AUBIN-SICARD** : « Je rappelle que nous sommes aujourd'hui sous l'emprise d'un PLU communal adopté il y a des années, et que ce plan prévoyait une protection de seulement 10 % des haies. Nous nous engageons donc maintenant dans une phase de révision de ce PLU, et cet enjeu sera bien évidemment intégré. Pour le moment, nous sommes bloqués par cet héritage du passé. »

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

## **17. Accord de programmation avec l'agence de l'eau Loire Bretagne, portant sur la réalisation d'études et travaux d'assainissement sur le territoire communautaire pour la période 2021-2024**

**Rapporteur Anne AUBIN-SICARD :** Il est proposé au Conseil d'agglomération d'approuver cet accord de programmation 2021-2024, qui a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et de financement pour la réalisation d'un programme d'actions coordonnées et cohérentes dont les objectifs sont :

- D'améliorer les performances des systèmes d'assainissement de l'Agglomération ;
- De maîtriser et de réduire les émissions des micropolluants dans les effluents de la station de Moulin Grimaud ;
- De réduire l'impact des eaux pluviales par la mise en œuvre d'un schéma directeur d'assainissement d'eaux pluviales, avec la réalisation notamment d'un zonage réglementaire.

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**

## **18. Aménagement du site et du centre Beautour - Validation des études d'avant-projet et demandes de subventions**

**Rapporteur Anne AUBIN-SICARD :**

Il est proposé au Conseil d'agglomération de valider les études d'avant-projet concernant l'aménagement du site du centre Beautour.

**Guy BATIOU :** « Même si nous sommes aujourd'hui passés dans une phase plus opérationnelle de ce dossier, cette délibération comporte quand même des modifications très substantielles par rapport au projet initial. Je vous avais d'ailleurs demandé le plan d'aménagement correspondant car il n'est pas facile de voir certaines évolutions au pied levé sur un petit écran. J'aurais donc bien voulu avoir ces éléments pour voir à quoi correspondaient exactement ces évolutions.

Par exemple, il semblerait que le parking actuel soit conservé. Cela étant, allez-vous diminuer le nombre de places et quelle est la motivation de cette modification ? D'autre part, la construction des sanitaires était-elle également prévue ou pas ? Quant à la suppression du restaurant, cela modifie l'objectif même du projet « de la terre à l'assiette », tel qu'il nous avait été présenté, et cela aura évidemment de fortes conséquences sur la fréquentation prévue – et donc sur les recettes et sur le budget. Nous étions d'ailleurs extrêmement réservés lors de la présentation de ce projet en 2018 sur la viabilité de cette initiative, et je crains que nous ayons eu vraiment raison – puisque supprimer ce restaurant modifiera le prévisionnel initialement prévu. Quant à la serre tropicale, je n'ai pas compris la phrase « la serre tropicale est remplacée par un espace extérieur dédié à cette thématique ». J'avoue en effet ne pas voir à quoi correspond concrètement la thématique tropicale en extérieur. Là encore, et comme pour le point précédent, cette serre était présentée comme étant très attractive. Or, il est là aussi à craindre une incidence sur la fréquentation, et donc sur les recettes. De plus, le contexte repousse l'ouverture de ce centre, et donc les premières recettes, et cela renforce les interrogations que nous avons sur ce projet.

Avez-vous retiré certains éléments de ce projet pour des raisons budgétaires ou parce qu'ils ne correspondaient pas ? J'aimerais donc avoir des réponses sur ces modifications car nous voulons absolument en comprendre les raisons. D'ailleurs, d'autres ajustements sont-ils à attendre car ces modifications sont assez significatives ? Enfin, car je ne peux pas m'en empêcher, je pense toujours qu'un autre projet reste encore possible avec une orientation prioritaire qui ne soit ni économique ni commerciale, dont on voit déjà les limites. »

**Anne AUBIN-SICARD :** « S'agissant du parking, celui-ci était déjà prévu initialement pour être réhabilité, et un deuxième était également envisagé de l'autre côté de la voie départementale. Pour l'instant, les travaux porteront uniquement sur le premier parking. Concernant le nombre de visiteurs, nous ne nous sommes jamais engagés sur un nombre précis. D'ailleurs, si l'ancien projet Beautour de Monsieur Ibarra prévoyait 50 000 visiteurs par an pour 8 millions de travaux engagés, je rappelle qu'il n'y a finalement eu que 2 900 visiteurs annuels au maximum. Pour ce qui est du restaurant, nous

devons tirer les leçons de la Covid-19, et avoir une cuisine en milieu fermé n'est peut-être pas la meilleure des solutions. C'est pour cette raison que nous proposons plutôt des *food truck*, à la fois basés sur site et itinérants. Je pense en effet que la volonté de développer des parcours en extérieur nous donne aujourd'hui raison dans le contexte actuel, et ces *food trucks* ne mettront pas fin aux ateliers consacrés aux restes alimentaires, à la lutte contre le gaspillage ou encore à la manière de cuisiner sainement, que nous avons initialement prévus. Quant à la serre tropicale, la délibération est justement très claire, puisque nous aurons des arches végétales avec des variétés à ciel ouvert, au lieu d'avoir une structure. Enfin, sachez que cette DSP est parfaitement respectée, puisque nous tenons à la fois les objectifs initiaux et les engagements financiers que nous avons actés. Nous tenons simplement compte du contexte actuel, ainsi que des nouveaux besoins exprimés par le délégataire, et nous nous adaptons en restant dans la droite ligne des objectifs et des financements qui avaient été fixés. »

**Question adoptée à l'unanimité (40 voix pour).**

**5 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.**

### **19. Contrat de ville - Prorogation de la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**

**Rapporteur Malik ABDALLAH :**

L'échéance des contrats de ville initialement fixée au 31 décembre 2020 a été prolongée au 31 décembre 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées. La circulaire du premier Ministre du 22 janvier 2019 a confirmé la prorogation de l'abattement de 30 % de TFPB dans les QPV.

Une convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV de La Roche-sur-Yon, adossée au contrat de ville précité, a été signée par l'État, Vendée Habitat, la ville de La Roche-sur-Yon et La Roche-sur-Yon Agglomération le 2 mai 2016. Cette convention traduit la volonté de Vendée Habitat, en contrepartie de l'abattement de la TFPB, d'atteindre dans les quartiers prioritaires de la ville le même niveau de qualité de service que dans l'ensemble de son parc, en y renforçant ses interventions au moyen notamment d'actions de gestion urbaine de proximité. Elle comporte un programme prévisionnel d'actions à réaliser par Vendée Habitat sur les années 2016 à 2020. Cette convention traduit également la volonté des partenaires de travailler de concert en faveur de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération de prolonger cette convention.

**Florence LEMAIRE :** « La convention entre Vendée Habitat, l'Etat, la ville de La Roche-sur-Yon et l'Agglomération se donne entre autres pour objectif de travailler de concert en faveur de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville. D'une part, la quote-part de l'abattement allouée au programme d'actions, d'un montant seulement de 210 000 euros, sur les 460 000 euros dont bénéficie Vendée Habitat au titre de l'abattement nous interpelle. Elle est justifiée par Vendée Habitat par les surcoûts qu'occasionnent les logements situés dans les quartiers prioritaires yonnais par rapport aux autres logements de son patrimoine. Or, il serait intéressant, par souci de transparence, que notre assemblée ait une connaissance précise de ce qui est valorisé par Vendée Habitat pour justifier les différentiels entre le montant de l'abattement annuel et le montant des actions prévisionnelles.

D'autre part, le tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de cette taxe, qui est issu du comité de suivi *ad hoc*, fait apparaître des actions portant quasi-exclusivement sur la sécurité, la propreté et la tranquillité. Nous souhaiterions savoir pourquoi des actions plus préventives, relevant de la médiation, de la pédagogie, de l'accompagnement, du lien social et de l'insertion, ne sont pas retenues et dotées depuis 2016, puisqu'elles seraient de nature à impacter durablement la qualité de vie dans ces mêmes quartiers. »

**Malik ABDALLAH :** « Cet abattement est composé de deux parties. La première correspond à des actes chiffrés, que vous avez en pièces jointes, et la seconde à la situation des logements en quartiers

prioritaires – ce qui est d'ailleurs le cas dans tous les quartiers prioritaires de France. Cela signifie donc qu'aucun montant spécifique ne peut être attribué au fait qu'un logement soit situé en quartier prioritaire. De plus, ce principe permet également de mettre beaucoup plus d'actions en place, avec beaucoup plus de présence et beaucoup plus de nettoyage. Comme cela avait été dit dans la convention, je rappelle en effet qu'un logement situé en quartier prioritaire sera beaucoup plus rénové qu'un logement qui ne l'est pas. C'est donc le cumul de tous ces aspects qui entre dans cette deuxième partie d'abattement. En revanche, nous pouvons tout à fait demander à Vendée Habitat s'il est possible de mettre en place une estimation financière dans le cadre de la convention des deux prochaines années.

Concernant le reste des actions, il y a certes un peu moins d'actions sociales que d'actions de proximité – même si nous faisons quand même de la proximité lorsque nous embauchons un gardien supplémentaire –, puisqu'il s'agira davantage de travailler sur l'entretien des espaces publics comme les tags par exemple, ou encore sur la tranquillité, avec l'embauche d'un référent tranquillité. Il s'agira donc d'un tout, puisque ce contrat porte à la fois sur le social, sur le bien vivre et sur l'animation. Cela étant, nous pouvons voir avec Vendée Habitat s'il est possible de renforcer telle ou telle action par le biais du comité de pilotage. Vous pouvez même nous dire ce que vous estimez comme étant « un peu plus prioritaire », et nous verrons alors si Vendée Habitat peut accentuer certaines actions supplémentaires dans le cadre du budget alloué. »

**Question adoptée à l'unanimité (40 voix pour).**

**5 abstentions : Monsieur Guy Batiot, Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire, Monsieur Nicolas Héлары.**

## **20. Nouvelle grille tarifaire pour les activités d'espace Entour'âge**

**Rapporteur Bernadette BARRÉ-IDIER :** Afin de proposer un tarif équitable et facile à mettre en œuvre, notamment dans le cadre de ses nouvelles actions, Espace Entour'âge souhaite définir une nouvelle grille tarifaire.

Il est donc proposé au Conseil d'agglomération d'approuver cette nouvelle grille tarifaire.

**Martine CHANTECAILLE :** « Nous voterons pour cette délibération. Toutefois, comme celle-ci concerne les activités de l'espace Entour'âge, notre groupe souhaiterait savoir ce qu'il en est de la démarche qui avait été décidée dans votre commission du 20 janvier dernier, à savoir d'adresser une lettre à la préfecture pour que l'accès aux activités proposés par cette structure soit facilité pour le public fragile souffrant d'isolement. Mon collègue Monsieur Sallé, qui siège à cette commission et qui n'est pas élu communautaire, a effectivement relancé cette demande par mail, mais il n'a toujours pas reçu de réponse. Je me permets donc de vous poser cette question ce soir. »

**Bernadette BARRÉ-IDIER :** « Sachez que j'ai demandé aux élus qui étaient présents à cette commission de s'en référer à leurs maires respectifs pour adresser ce courrier, car si la commission propose, il appartient aux maires et ensuite au bureau du Conseil d'agglomération de prendre la décision finale. J'ajoute que Madame Montalétang a également écrit une lettre en ce sens, et qu'elle l'a même proposée au cabinet du Président. Voilà tout ce que je peux vous dire aujourd'hui. »

**Martine CHANTECAILLE :** « J'ai bien vu qu'il y avait eu des réponses. Cela étant, je voulais simplement savoir si vous aviez du nouveau concernant la démarche qui avait été enclenchée en commission. »

**Bernadette BARRÉ-IDIER :** « Je vous ai dit tout ce que je savais. Je ne peux pas vous en dire plus. »

**Question adoptée à l'unanimité (45 voix pour).**



**21. Rapport annuel des actions réalisées en 2020 dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées**

**Rapporteur Angie LEBOEUF** : L'article 46 de la loi du 11 février 2005 pour l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient que la Commission Intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées établit un rapport annuel des actions menées dans l'année écoulée.

***Les élus du Conseil d'agglomération prennent acte de la présentation de ce rapport.***

**Décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales**

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 20.*

Le Président,  
Luc BOUARD

